



**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
DU 2 FEVRIER 2022**

CALAIS PROMOTION : ADHESION 2022

Rapporteur: Madame Michèle DUCLOY, Vice-présidente aux questions économiques.

Le SyMPaC intervient dans le domaine du développement économique et de l'accompagnement des entreprises locales. Ses missions se voient confortées depuis la labellisation du programme LEADER, dont la stratégie du Calaisis s'appuie essentiellement sur le soutien à l'économie présentielle en particulier le développement des petites entreprises locales.

Calais Promotion, agence de Développement Economique du Calaisis, fait partie des acteurs principaux qui interviennent sur le champ du développement économique.

Régulièrement, Calais Promotion organise des réunions avec ses partenaires auxquelles participe le SyMPaC pour faire le point sur les différents projets économiques du territoire.

Il semble donc important de poursuivre ce partenariat et notamment la participation à ces rencontres.

Cette participation implique une cotisation du SyMPaC à Calais Promotion en tant qu'organisme associé à hauteur de 450 €.

C'est pourquoi, il est proposé au CONSEIL SYNDICAL :

- de valider l'adhésion du SyMPaC à Calais Promotion à compter du 1 janvier 2022 ;
- d'engager la dépense de 450 € TTC.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Président,

Ludovic LOQUET



Acte certifié exécutoire compte tenu :

- son envoi en Sous-Préfecture le : 7 février 2022
- son envoi à l'affichage au siège du SyMPaC et ceux des EPCIs le : 7 février 2022
- sa réception en Sous-Préfecture le : 8 février 2022

Le Président du SyMPaC,

Signé Electroniquement par : Ludovic LOQUET
Date de signature : 09/03/2022
Qualité : Président du SYMPAC

Ludovic LOQUET



COMITE SYNDICAL DU 2 FEVRIER 2022

Le deux février de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le vingt et un janvier deux mille vingt-deux, s'est réuni à CALAIS au Musée des Beaux-Arts, sous la Présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Président du SyMPaC.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, Isabelle MUYS, MM. Emmanuel AGIUS, Guy BEGUE, Medhy EL HAIMEUR, Laurent LENOIR, Philippe MIGNONET, Jean-Michel TACCOEN (Grand Calais Terres & Mers) ;

Mmes Clotilde BEAUFILS, Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Olivier MAJEWICZ, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Eric BUY, Gilles COTTREZ, Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD, Ludovic LOQUET, Guy VASSEUR (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Etaient excusés :

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr AGIUS), Maïté MULOT FRISCOURT, MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON, Julien CORDENOS (pouvoir Mme HEUX), Pascal DUBUS, Pierre-Henri DUMONT, Gérard GREMAT (pouvoir Mr LENOIR), Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Olivier MATRAT, Pascal PESTRE (Grand Calais Terres & Mers) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) ;

MM. Gabriel BERLY (pouvoir Mr VASSEUR), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE (Communauté de Communes Pays d'Opale).

Secrétaire de séance : Monsieur Eric BIAT